

Commission du Budget, de la Fonction publique et de la
Simplification administrative du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

24 AVRIL 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 24 AVRIL 2017 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Rachat du Pathé Palace par la Région bruxelloise»	3
1.2	Question de M. Christos Doulkeridis à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Avancées des négociations avec la Région de Bruxelles-Capitale autour du Pathé Palace»	3
1.3	Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Agence de la dette»	6
1.4	Question de M. Philippe Knaepen à M. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Éventuelle modification de l'accord de coopération avec la Région wallonne sur le partage de données»	7
2	Ordre des travaux	8

Présidence de Maurice Mottard.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h30.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Rachat du Pathé Palace par la Région bruxelloise»

1.2 Question de M. Christos Doukeridis à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Avancées des négociations avec la Région de Bruxelles-Capitale autour du Pathé Palace»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Philippe Knaepen (MR). – Monsieur le Ministre, je reviens vers vous concernant le dossier du Pathé Palace et sa revente à la Région bruxelloise. Lors des travaux de notre commission portant sur le budget 2017, vous nous aviez annoncé qu’une solution serait dégagée avant la fin de l’année 2016. Dans votre réponse à ma question précédente sur ce sujet, vous aviez formulé une série de questions qui n’avaient pas encore trouvé de réponses. Je vous cite: «Le bâtiment est là, mais qu’y fera-t-on? Qui sera l’opérateur? Qui devra conserver les charges de propriétaire pour l’extérieur, mais aussi les charges d’équipement intérieur?» Pouvez-vous nous dire ce qu’il en est? Quelle solution a été trouvée... ou pas? Pouvez-vous refaire un point complet sur ce dossier? Ces questions ont-elles enfin trouvé des réponses? Si oui, lesquelles?

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Après avoir interrogé votre collègue de la Culture, Mme Greoli, et le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudi Vervoort, j’aimerais vous interroger à votre tour sur le dossier du Pathé Palace dont la gestion est, depuis le début, désastreuse, puisque tout le monde se renvoie la balle depuis seize ans. Pas moins de 16 millions d’euros, dont 10 millions restent encore à rembourser par le biais de deux emprunts bancaires, ont été injectés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce bâtiment.

Dans le cadre de l’ajustement budgétaire de

2016, le gouvernement vous avait chargé de négocier avec la Région de Bruxelles-Capitale la meilleure solution pour le Pathé Palace et la conclusion d’un bail emphytéotique avec celle-ci pour une durée de 50 ans, de manière à permettre la finalisation des investissements prévus et d’assurer la pérennité de l’outil culturel que représente ce bâtiment. Vous indiquiez récemment ne pas vous sentir lié par l’obligation d’emphytéose de 50 ans. Monsieur le Ministre, si la Fédération Wallonie-Bruxelles ne parvient pas à transférer la propriété du Pathé Palace à la Région bruxelloise, quelles autres solutions sont envisagées par votre gouvernement? De plus, lors des travaux de notre commission portant sur le budget 2017, vous annonciez qu’une solution serait trouvée avant la fin de l’année 2016. À ma connaissance, elle est terminée. Lors des derniers échanges à ce sujet, peu de changements avaient été constatés. Qu’en est-il? Pourriez-vous faire le point sur les négociations en cours avec la Région bruxelloise? Un terrain d’entente a-t-il été trouvé? Sur quels éléments précis portent les éventuels désaccords avec celle-ci? Avez-vous notamment eu l’occasion d’échanger avec M. Vervoort sur le recours au fonds Beliris au sujet duquel il s’était montré hésitant? La situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles permet-elle de garantir la viabilité du projet du cinéma Palace? Le recours au fonds Beliris reste-t-il une piste de financement envisageable? D’autres pistes sont-elles envisagées? Si oui, lesquelles?

Par ailleurs, dans le cadre du budget 2017, vous avez débloqué les 2,7 millions d’euros restants pour permettre l’ouverture du Pathé Palace: 1,4 million pour parachever les travaux immobiliers et 1,3 million pour assurer les travaux liés à l’équipement horeca et au matériel. Vous avez également prévu de prendre en charge la première tranche du remboursement de l’emprunt de 10 millions d’euros.

Si la Région de Bruxelles-Capitale faisait l’acquisition du bâtiment, reprendrait-elle à sa charge ces emprunts? Où en sont les négociations à ce sujet? Avez-vous conclu un accord et, le cas échéant, quelles en sont les modalités et les conditions? Enfin, une solution pérenne doit aussi être trouvée pour assurer le bon fonctionnement de ce bâtiment. Il importe de trouver des solutions budgétaires pour faire vivre ce lieu une fois que le financement global et les travaux seront terminés. Quelle est votre position à ce sujet? Qu’avez-vous mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement du cinéma Pathé Palace dès son ouverture?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – En effet, ce dossier très ancien nécessite que nous trouvions des solutions sans que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit pénalisée. Tout d’abord, je voudrais revenir sur la dernière partie de votre intervention. À l’avenir, il est clair que le propriétaire du Pathé Palace devra inclure dans

son budget, en plus du patrimoine, des subventions pour le développement des activités. Cela étant, dans un premier temps, comment allons-nous régler les problèmes que pose la charge d'un tel bâtiment?

En tant que responsable politique de la gestion de nos infrastructures, j'ai veillé à ce que, dans l'ajustement budgétaire et dans le budget initial 2017, les travaux soient terminés proprement: ceci explique les 2,7 millions d'euros. De même, pour témoigner de notre volonté de ne pas abandonner en cours de route, j'ai donné des instructions pour que nous prenions en charge la première tranche du remboursement des emprunts, soit 531 000 euros par an. Ainsi, il n'est pas question de laisser se développer un chancre sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est vrai – et ce n'est un secret pour personne – qu'il s'agit d'un dossier emblématique. Lorsque j'ai été chargé de cette matière, on m'a dit qu'il était absolument nécessaire de terminer les travaux du Pathé Palace, que les Frères Dardenne attendaient et qu'une ASBL y siégeait. J'ai voulu comprendre le dossier avant de signer quoi que ce soit.

À plusieurs reprises, on a dit aux uns que je voulais le conserver, aux autres que je voulais le vendre. Or, je suis un pragmatique pur et dur: j'ai fait en sorte que le Pathé Palace puisse être en bon état et aménagé comme prévu, mais je ne tiens pas non plus à ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles en reste à tout prix propriétaire. Quoi qu'il advienne de cette dernière dans les années à venir, ma première démarche a été de me tourner vers la Région de Bruxelles-Capitale pour lui signaler qu'il existe un lieu équipé dont nous avons assumé l'achat et le financement des travaux, ce qui implique un emprunt d'un certain montant à rembourser. Par la suite, j'ai voulu savoir s'il était possible de négocier un prix convenable pour faire en sorte que ce lieu, même s'il changeait de propriétaire, reste affecté à des activités et soit géré en proximité par une ASBL – comme celle des frères Dardenne – ou encore par une ASBL au sens large. Le but est de répondre aux préoccupations liées au territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et de garantir ainsi une certaine mixité communautaire parmi les clients du cinéma Pathé.

Comme annoncé, j'ai pris contact avec les interlocuteurs de la Région bruxelloise, MM. Vervoort et Vanhengel, au moment de l'élaboration de son budget 2017. Après avoir insisté à plusieurs reprises, j'ai obtenu une réponse: l'acquisition du Pathé Palace n'intéressait pas la Région bruxelloise. Une porte se fermait donc à ce niveau. J'ai ensuite essayé la piste de la COCOF qui aurait également pu devenir propriétaire du cinéma. Assisté notamment par mon collègue M. Madrane, force fut de constater que l'acquisition du Pathé Palace ne figurait pas non plus parmi les objectifs de la COCOF.

Aujourd'hui, trois pistes demeurent donc. La première consiste à conserver le bâtiment qui nous

a déjà coûté cher, tant à l'achat qu'à l'entretien, et nous coûterait encore en subsides et en remboursement d'emprunt. Compte tenu de l'état actuel du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette solution ne me semble pas à privilégier.

La deuxième piste consiste à dire qu'il s'agit d'un élément du patrimoine de la Région de Bruxelles-Capitale. Il n'est pas question de lignes de métro, ni d'une série d'autres aménagements, mais l'immeuble est intéressant, classé, et fait partie de l'histoire de Bruxelles. Peut-être que Beliris pourrait ainsi choisir d'en faire l'acquisition. J'ai pris contact avec le ministre Reynders que je vais rencontrer pour en discuter. La réponse sera positive ou négative, voire assortie d'une série de conditions portant par exemple sur la dimension bicommunautaire du territoire de Bruxelles. Mais je suis ouvert à toutes les négociations possibles pour aboutir à une solution et faire en sorte que le Pathé Palace reste dans le giron public. Il serait un peu malvenu, après toutes les démarches entreprises pour en faire l'acquisition – la recherche des moyens mise en œuvre par les gouvernements successifs pour procéder à la rénovation, les emprunts, la recherche d'utilisateurs jouissant d'une certaine renommée, comme les frères Dardenne –, que le Pathé Palace ne fasse plus partie du domaine public.

Enfin, la dernière possibilité est que nous ne trouvions pas d'acquéreur. Personnellement, je ne suis pas réellement attaché au bâtiment. Je mettrai en avant ces trois pistes et le gouvernement prendra sa décision, mais la mise en vente du Palace à des opérateurs privés est une possibilité. Le nombre des opérateurs qui se manifestent en vue du rachat de l'immeuble est important, je ne vous le cache pas. Si un opérateur privé le rachète et garantit que les ASBL pourront continuer à y travailler, mon pragmatisme m'amène à dire que je ne m'attacherai pas à un symbole alors que personne ne s'en préoccupe! Mais si personne n'en veut, l'immeuble sera à la charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui, compte tenu de l'état de nos finances, risque de redevenir un chancre. Ce n'est dans l'intérêt de personne et certainement pas de la Région bruxelloise ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour rappel, voici quelques chiffres: l'immeuble, c'est 16 millions d'euros dont 10 millions sont encore à rembourser via deux emprunts bancaires. Ceux-ci représentent une charge de 531 000 euros par an: 42 000 euros à rembourser à ING jusqu'en 2030 et 489 000 euros à Triodos jusqu'en 2035.

Comme je l'ai rappelé, 2,7 millions ont été affectés à la finalisation des travaux, ainsi que nous l'avions prévu dans le cadre de l'ajustement budgétaire, pour ne pas retarder le projet.

Je vous ai fait part en primeur de l'attitude que j'allais observer. En effet, je n'ai encore fait aucune déclaration à la presse. J'ai attendu cette

réunion pour, en réponse à votre question, exposer les différentes pistes actuelles et faire état des négociations, passées comme futures. Avant d'entrer dans cette salle, je me suis entretenu avec le ministre Reynders, auquel j'ai fait part de mon intention de reprendre contact avec lui, par le biais de Beliris, au sujet du Pathé Palace.

M. Philippe Knaepen (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir donné ces informations aux parlementaires avant de les communiquer à la presse. Cela n'arrive pas tous les jours!

J'ai compris l'essentiel du message: soit nous gardons le Pathé Palace, soit nous sollicitons l'intervention de Beliris, soit nous vendons le bâtiment. La première solution représente une charge déraisonnable. Seules restent donc les pistes de Beliris ou de la vente.

Je serais catastrophé si ce bien devait être vendu. En effet, nous y avons consacré du temps et de l'argent. Il ne s'agit pas de vendre pour cinq millions ce bien estimé à quinze millions! Il faut trouver le moyen de faire vivre cette structure et de la pérenniser, dans un cadre bicommunautaire, comme vous le dites. L'intervention de Beliris nécessite de toute façon l'accord de la Région de Bruxelles-Capitale.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Nombreux sont ceux qui me conseillent de vendre ce bâtiment. D'autres me disent de le garder.

M. Philippe Knaepen (MR). – Vous n'envisagez la vente que parce que la situation budgétaire vous y oblige!

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Je suis le ministre du Budget, Monsieur Knaepen.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Monsieur le Ministre, votre réponse me semble claire. Quant à savoir si elle tient la route, c'est une autre question: une des pistes me paraît quelque peu cocasse!

Je vous remercie d'avoir été très clair sur l'attitude de la Région de Bruxelles-Capitale, mais la réponse que celle-ci vous donne me choque. Mme Milquet avait déjà essayé de négocier avec la ville de Bruxelles, estimant que celle-ci pouvait être intéressée par ce bâtiment auquel la Fédération Wallonie-Bruxelles a effectivement consacré beaucoup de moyens. La ville pouvait peut-être intervenir d'une manière ou d'une autre pour faire vivre ce bâtiment situé au cœur de Bruxelles. Vous nous dites aujourd'hui que M. Vervoort confirme qu'il n'est pas intéressé. J'avoue que je suis un peu surpris.

Ce refus de la Région compromet aussi la possibilité d'obtenir l'aide de Beliris. En effet, je

vous vois mal négocier seul avec le ministre Reynders à cet égard. L'outil Beliris est né d'un accord de coopération entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale, dont l'accord est donc indispensable.

M. Vervoort avait lui-même la possibilité de recourir à Beliris pour pouvoir vous donner une réponse positive. Du fait de son refus, cette piste passe à la trappe. Rien ne vous empêche de prendre rendez-vous avec M. Reynders, mais vous ne pourrez pas prendre une décision à deux concernant ce dossier. De plus, je doute que M. Vervoort soit content d'apprendre que vous négociez sans lui au sujet de Beliris. Cette piste me semble donc quelque peu cocasse!

Vous ne semblez pas envisager le fait que le bâtiment reste la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le problème est, d'une certaine façon, celui de la continuité de l'État. Un ministre-président a commis une erreur. M. Hasquin n'aurait jamais dû se livrer à ce concours de surenchère avec la Communauté flamande pour acheter ce bâtiment. Il a acheté ce bâtiment sans savoir ce qu'il allait devenir, ce qui était une erreur, mais il s'agit de notre patrimoine. Par ailleurs, nous avons déjà investi dix millions dans ce projet. De votre côté, vous avez pris vos responsabilités en tant que ministre du Budget et parachevé l'ensemble du dossier pour, au moins, faire en sorte que les travaux se terminent, que les budgets soient prévus et que l'on puisse ouvrir les enseignes. La question du budget de fonctionnement se pose bel et bien, mais la Fédération Wallonie-Bruxelles est quand même l'institution la plus compétente dans le domaine du cinéma. Il n'est donc pas anormal de prendre des décisions, non seulement pour ce qui est du budget, mais aussi de concert avec les autres ministres, dans le domaine de la culture, du cinéma, de l'aide à la création ou encore de l'enseignement supérieur, pour ce qui est des écoles de cinéma. Il existe de nombreuses possibilités, mais c'est notre institution qui est compétente dans ce domaine.

Je ne comprends donc pas que la quatrième piste puisse être envisagée, d'autant que le secteur privé est en position de force pour négocier, car il connaît bien le marché et sait que tout le monde veut se débarrasser de ce bâtiment. Dans le contexte actuel, vendre ce bâtiment ne relèverait pas de la bonne gestion publique.

Votre réponse semble donc, de prime abord, assez complète et constructive, mais je crains que ce ne soit pas le cas. J'interpellerai à nouveau M. Vervoort concernant ce dossier, car si la Fédération Wallonie-Bruxelles ne garde pas le bâtiment, il doit néanmoins rester dans le domaine public pour que l'objet social puisse être poursuivi. Je ne vous mets pas en cause; vous avez fait ce que vous pouviez dans le cadre de votre mandat, mais je suis étonné de la réponse de la Région de Bruxelles-Capitale, qui veut par ailleurs se lancer dans un nouveau projet «à la Hasquin» concernant

le bâtiment Citroën. Créer une institution est toujours plus facile que de faire vivre les institutions existantes ou de les finaliser. Il y a là un vrai danger.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Il faut bien entendu que chacun prenne ses responsabilités. Si la décision est prise de garder le bâtiment, il faudra trouver les moyens pour y parvenir. Ce sont des choix politiques.

La ville de Bruxelles a donc été contactée et a répondu que le Pathé Palace ne faisait pas partie de ses projets, car d'autres biens de la Communauté française l'intéressaient. Quand je me suis entretenu avec MM. Mayeur et Close, ils m'ont dit que, si le Pathé Palace leur semblait important, ils étaient plutôt intéressés par le Variétés. D'ailleurs, le collège de Bruxelles a manifesté son intérêt pour le rachat de ce bâtiment.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Donc, si j'ai bien compris, la seule piste que vous gardez est celle de la vente au secteur privé, puisque la piste Beliris nécessite l'accord de la Région de Bruxelles-Capitale, qui vous a opposé un refus.

M. Philippe Knaepen (MR). – Il est possible de garder le bâtiment si l'on trouve les moyens budgétaires nécessaires au fonctionnement annuel de l'institution. Nous pouvons donc également conserver la première piste.

1.3 Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Agence de la dette»

M. Philippe Knaepen (MR). – Monsieur le Ministre, je ne vous cache pas ma satisfaction après avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion du gouvernement du 19 avril dernier. En effet, le point 44 portait sur la création d'une agence de la dette. Je vous ai interrogé à de très nombreuses reprises sur le sujet. Votre gouvernement semble enfin avancer après avoir reporté la création de cette agence à de trop nombreuses reprises.

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier? Que contient le texte présenté au gouvernement? Quelles sont les grandes orientations? Avez-vous enfin un calendrier précis à nous donner? Quelles sont les prochaines étapes pour voir cette agence opérationnelle?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Effectivement, comme prévu à l'ordre du jour du 19 avril, la note du gouvernement relative à la création de l'Agence de la dette a été déposée. Je m'y étais engagé.

Les compétences de l'Agence de la dette se-

ront plus larges que celles de l'actuelle direction de la Dette. En effet, la nouvelle agence se verra attribuer le suivi de la dette garantie, le suivi de la dette brute consolidée dans la logique du concept de Maastricht, l'appui et la consultance – il est préférable que celle-ci s'opère en interne – pour la gestion financière – trésorerie, dettes, placements – des organismes d'intérêt public (OIP) de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, pour rester dans le giron public, l'appui et la consultance pour la gestion financière – trésorerie, dettes, placements – des entités du périmètre de la Fédération Wallonie-Bruxelles – les universités et les hautes écoles.

Ainsi, dans le cadre d'une nouvelle compétence attribuée à cette Agence de la dette, j'ai souhaité renforcer la direction actuelle par quatre équivalents temps plein: un employé de niveau 1 transversal, chargé notamment de la dette garantie et de la dette consolidée, un employé de niveau 1 chargé du *back-office*, un employé de niveau 2+ chargé du *middle-office* et un attaché administratif, juriste spécialisé en droit bancaire et financier, y compris le droit anglo-saxon.

Ces recrutements permettront de remplir de nouvelles missions de l'agence quant au suivi de la dette garantie et au suivi de la dette brute consolidée. Ils permettront aussi d'assumer l'augmentation du stock de la dette à gérer, la complexification de la gestion financière de ces dernières années, ainsi que des tâches importantes soit laissées à des consultants soit assumées avec un niveau de développement ou de sécurité pouvant être amélioré. Ces nouvelles recrues se verront également confier l'évaluation interne régulière de portefeuilles dérivés, le *helpdesk* pour les questions liées au marché financier – par exemple, l'aide à l'élaboration de cahiers des charges pour l'opération financière du Ministère, notamment dans la direction générale des Infrastructures – et l'amélioration des compétences par le suivi régulier de formations professionnelles spécifiques supplémentaires.

Le renforcement de l'équipe permettra aussi d'intensifier la communication envers nos contreparties effectives et potentielles, notamment par la poursuite de l'organisation de *roadshows*, plus fréquents du fait de l'augmentation des besoins de financement et donc de déplacements plus réguliers, y compris à l'étranger, des membres de l'Agence. Il sera également possible de suivre et d'utiliser au plus près les évolutions des technologies de la communication, de poursuivre la mise à jour de contenus, pour améliorer le site internet de la Communauté française, et d'assurer les aspects spécifiques à la gestion de la trésorerie et du passage du GCOM à l'ERP.

Pour les prochaines étapes, il s'agit de soumettre la création de l'Agence de la dette et des ressources humaines qui y sont affectées à l'arbitrage relatif au contrat d'administration, dans le cadre de l'ajustement budgétaire 2017.

L'argument majeur concerne des engagements de transversalité. En termes budgétaires, j'ai répété, dans ce Parlement et ailleurs, que le personnel de l'Agence de la dette payerait largement ses rémunérations et que l'Agence aurait vite récupéré les investissements en personnel et en équipement, car une excellente gestion de la dette permet de réaliser des économies substantielles.

La mise en œuvre effective de l'Agence devrait être précédée, à l'automne 2017, d'une campagne de communication à l'attention des investisseurs et des banques qui placent un titre auprès de ces investisseurs. Le démarrage effectif de l'agence est prévu pour le 1^{er} janvier 2018, mais j'espère pouvoir avancer cette date.

M. Philippe Knaepen (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse complète. Effectivement, ce projet avait été inscrit à l'agenda à de nombreuses reprises. En fait, je vous ai interrogé huit fois à ce sujet, depuis 2014. Un petit bémol: vous êtes un pragmatique et pourtant, vous n'avez pas réussi à convaincre votre collègue de la Région wallonne d'avoir une agence commune de la dette. Néanmoins, je me réjouis de sa création, au plus tard le 1^{er} janvier 2018.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Nous allons encore essayer. En prenant cette décision, nous avons fait ajouter que le point de l'agence commune serait remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion conjointe des gouvernements des Régions et la Communauté française. Mon pragmatisme m'amène à utiliser la métaphore suivante: lorsqu'un train passe, si vous vous trouvez sur le quai, vous montez à bord, sans quoi vous n'arriverez pas à destination. Je souhaite donc avancer sur ce sujet et le fait d'avoir un État fédéral n'oblige pas les différents gouvernements à travailler en même temps sur ce genre de question.

M. Philippe Knaepen (MR). – Des synergies sont parfois possibles, et le travail peut être plus efficace au sein d'une structure plus «lissée». Je ne suis pas toujours persuadé qu'il soit nécessaire de procéder par Région.

1.4 Question de M. Philippe Knaepen à M. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Éventuelle modification de l'accord de coopération avec la Région wallonne sur le partage de données»

M. Philippe Knaepen (MR). – Les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont adopté le 21 février 2013 un accord de coopération organisant un service commun pour la simplification administrative et l'administration électronique, dénommé e-Wallonie-Bruxelles Simplification (eWBS). Ce

service a notamment comme missions de coordonner les travaux de simplification administrative et de favoriser le développement de l'administration électronique. À ce titre, une banque-carrefour d'échange de données d'eWBS a été instituée par un accord de coopération de mai 2013.

Récemment, le gouvernement fédéral a adopté un avant-projet de loi réformant la Commission de la protection de la vie privée à la suite de l'adoption par l'Union européenne, en mai 2016, d'un paquet législatif modernisant l'encadrement de la protection des données. Afin de se conformer à cette réglementation supranationale, la Belgique doit réformer son cadre législatif, notamment celui de l'autorité de protection des données. Après l'adoption du paquet législatif au niveau européen et l'adoption récente au niveau fédéral de la réforme de la loi de 1992, pouvez-vous, Monsieur le Ministre, préciser les implications de cette réforme pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Devons-nous transposer les nouvelles règles européennes dans notre ordre juridique? Si tel est le cas, quel en est le délai? La réforme de la loi de 1992 sur la protection des données va-t-elle amener la Fédération Wallonie-Bruxelles à renégocier l'accord de coopération de 2013 avec la Région wallonne dont une partie fait référence à la loi de 1992 et à certains de ses concepts?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Il s'agit d'une question vraiment très technique. La protection des données a récemment fait l'objet d'un nouveau cadre juridique. Au niveau européen, le nouveau règlement général sur la protection des données a été signé le 27 avril 2016. Il organise le traitement ainsi que la protection des données à caractère personnel ou individualisable et fixe les règles s'appliquant aux échanges ou au stockage de ces données. Il modifie également en profondeur le rôle de l'autorité de contrôle et de protection des données.

Les mesures qui doivent être prises en exécution de ce règlement relèvent de l'État fédéral. C'est dans ce contexte qu'un avant-projet de loi, réformant la loi de 1992 relative à la protection des données, a été approuvé par le gouvernement fédéral le 31 mars de cette année, vise notamment à revoir la structure et le fonctionnement de la Commission de la protection de la vie privée. Actuellement, celle-ci n'a qu'un rôle d'avis et de consultation. Il est prévu de lui donner un rôle de contrôle et de sanction.

Cet avant-projet de loi n'ayant pas encore été déposé à la Chambre, le texte n'est pas encore publiquement accessible. Il est dès lors difficile de déterminer de manière précise ses impacts pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, indépendamment de la réforme de la loi de 1992, il est certain que le règlement aura une influence sur le fonctionnement de la Fédération. À titre d'exemple, le processus de gestion des projets de

développement informatique et la politique de sécurité vont être revus au regard des nouvelles règles.

Les services concernés, tant au ministère que dans les organismes d'intérêt public, envisagent dès à présent les adaptations nécessaires à mettre en œuvre afin de se conformer aux nouveaux prescrits. De même, le groupe de travail de la sécurité de l'information mène une réflexion qui rassemble depuis de nombreuses années les entités wallonnes et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif est de pouvoir fournir des outils de première ligne destinés à soutenir le respect du règlement par nos institutions.

Sur le plan juridique, le règlement ne nécessite pas de transposition. Il est directement applicable dans le droit belge. Dès le 25 mai 2018, il prévaudra sur la réglementation nationale. Par conséquent, les textes qui seraient en contradiction avec ce règlement devront être revus avant mai 2018. L'accord de coopération de 2013 entre la Fédération et la Région wallonne relatif au partage de données en fait partie. La banque-carrefour d'échanges de données du service e-Wallonie-Bruxelles Simplification mène actuellement une analyse en ce sens. Indépendamment du règlement, une révision du texte était déjà prévue puisque l'accord de coopération prévoit que, trois ans après son entrée en vigueur – le 1^{er} janvier 2014 –, un rapport d'évaluation soit

transmis aux parlements. Ce règlement devrait vous donc être soumis avant l'été.

M. Philippe Knaepen (MR). – Monsieur le Ministre, j'entends que le texte n'a pas encore été déposé à la Chambre. Je vous interrogerai donc à ce sujet en temps voulu. Dès que vous aurez la liste des points nécessitant une adaptation, j'aimerais avoir un compte rendu des réflexions menées par les différentes administrations.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales de M. Olivier Destrebecq à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulées «Personnel de la direction de l'Agrément des prestataires de soins de santé» et «Réduction collective du temps de travail», sont reportées.

La question orale de M. Alain Onkelinx à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Cybersécurité», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h10.*